

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2019

		SALLE SEULE	+ CUISINE
PARTICULIER 1 JOUR	COMMUNE	97	136
	HORS COMMUNE	204	258
PARTICULIER 1 week-end	COMMUNE	156	192
	HORS COMMUNE	205	452
ASSOCIATIONS 1 jour	COMMUNE	76	76
	HORS COMMUNE	160	192
ASSOCIATIONS 1 week-end	COMMUNE	107	129
	HORS COMMUNE	313	384
ASSOCIATIONS CARITATIVES		0	0
JOUR SUPPLEMENTAIRE	COMMUNE	53	76
	HORS COMMUNE	129	155
UTILISATION 3 H MAXIMUM	COMMUNE	53	76
	HORS COMMUNE	92	129
FORFAIT MENAGE		76	129

Les conditions de paiement sont les suivantes :

Le locataire devra justifier d'une assurance et s'acquitter d'une caution de 259 € pour les habitants de la commune, 499 € hors commune, restituée après l'état des lieux.